



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Extrait du registre des délibérations Réunion du 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 10 septembre 2018.

Etaients présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
 Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
 Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINÉ
 Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait excusée :

Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVA

N° 2018-12**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Lors de l'élaboration du budget 2018, le montant prévisionnel des amortissements, 20.000 € a été imputé intégralement sur le compte 28188 – Autres –

Afin de d'effectuer la comptabilisation du montant réel des amortissements 2018, il est nécessaire de procéder à la répartition suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
040	2805	Concessions, brevets et licences	2.800,00
	28183	Matériel de bureau et informatique	7.100,00
	28186	Emballages récupérables	640,00
	28188	Autres	- 10.540,00
Total			0,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les crédits de la décision modificative n°4 selon le tableau ci-dessus.

Membres élus : 5
 En activité : 5
 Membres présents : 4
 Membres ayant donné procuration : 0
 Membres absents excusés : 1
 Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
 le compte rendu de cette délibération sera affiché
 à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
 Hayange, le 19 septembre 2018

Le Président

Moreno BRIZZI

